

RÉSOLUTION
2021-02-20

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 24 février 2020 à 15 :30 heures.

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications – Projet de règlement #21-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur certains lots

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son Schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE,


Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #21-01, une fois entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 24e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-et-un.



Kamal El-Batal, DBA., adm. A
Directeur général et secrétaire-trésorier